

Conseil communautaire

Du vendredi 25 octobre 2013 à 14h00

À la Maison de l'Intercommunalité

Compte-rendu

Etaient présents Mesdames et Messieurs : ARNAUD Hubert, ARNAUD Michel représenté par TATIN Gabriel, BELLIN Chantal représentée par GUILLOT Eric, BLANC Aimé, BUISSON Pierre, CARLIOZ Chantal, CLEMENT-DIDIER Christiane, CLOT-GODARD Gérard, COCHE Catherine, FALCO Stéphane, GARCHERY Jean-François, GIRARD-CARRABIN Franck, GOUTTENoire Jean-Paul, MORETTI Pascale, REPELLIN Alain, TATIN Gabriel.

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs : ANDRE Michel, FAYOLLE Marie, RIVOIRE Pierre, ROCHAS Eric, SAUVAJON Gérard.

1. Approbation du compte-rendu du conseil précédent.
2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
 - ▷ Approbation du marché avec Morphing Creativity pour la réalisation d'équipements de tir, cibles et couverture, lot n°4 du marché pour la réalisation de la piste de ski-roues pour un montant de 82 252,85 € HT.
3. Présentation de l'Observatoire logement 2012 et bilan des visites diagnostic du parc de logements sociaux.

Le document de présentation est annexé au présent compte-rendu.

Chantal Carlioz souligne le fait que la commune de Villard de Lans est la commune la plus sollicitée pour l'attribution des logements sociaux. Elle souhaite attirer l'attention de la commission sur le fait que toujours répondre à Villard de Lans peut créer des difficultés dans certains quartiers si le positionnement de certaines familles n'est pas fait en connaissance de cause.

4. Présentation par le conseil général et des représentants des élus du projet « *Construire ensemble à partir des besoins des habitants en situation de précarité économique* ».

La présentation est suivie d'un débat.

Jean-Paul Gouttenoire estime que la présentation fait bien ressortir le travail fourni par l'ensemble des participants à cette démarche et que son intérêt repose également sur une meilleure connaissance mutuelle des actions des uns et des autres.

Corinne Petit précise qu'à l'occasion de ce travail, l'idée de création d'un centre intercommunal d'action sociale pour mener des actions en commun sur toutes les communes car des situations de précarité concernent tout le territoire.

Pierre Buisson précise que le social est de la compétence du conseil général et pas de la CCMV. Il est persuadé qu'un centre d'action sociale doit rester au plus près des citoyens donc au niveau communal ce qui n'empêche pas qu'un groupe de travail au niveau intercommunal coordonne les actions sur l'ensemble du territoire.

Franck Girard souligne l'important travail mené par l'ensemble des acteurs associés à cette démarche mais estime que la question de comment aider une personne en situation précaire à retrouver son indépendance économique en retrouvant du travail n'est pas suffisamment au cœur de la démarche.

Chantal Carlioz estime que la commune de Villard de Lans réalise déjà beaucoup dans le domaine social et qu'il est important aujourd'hui de mutualiser et partager pour élargir le champ d'action. Elle ajoute également que pour les personnes en situation de précarité économique la meilleure solution reste l'accès à l'emploi ce qui suppose mobilité et logement. Il est donc primordial d'associer à la démarche les acteurs du domaine de l'emploi.

Fort de ce constat, Pierre Buisson propose une réunion de travail sous forme de comité de pilotage pour examiner les modalités de poursuite de la démarche en associant les élus, les CCAS des

communes et les services sociaux du conseil général. Il remercie de nouveau l'ensemble des participants pour le travail accompli.

5. PLU intercommunal : information sur les possibilités de calendrier de réalisation suite aux échanges avec les services de la Préfecture et de la DDT.

Les incertitudes liées au calendrier de prise de la compétence reposent sur la problématique du vide juridique concernant la période transitoire : la prise de compétence volontaire PLUi arrêterait les démarches PLU en cours dans les communes selon le principe d'exclusivité et des dispositions du code de l'urbanisme. Ce qui ne serait pas le cas dans le cadre de la loi ALUR qui laisse la possibilité aux communes (sous certaines conditions) de finaliser les procédures en cours. Suite aux échanges avec les services de la Préfecture, l'existence du vide juridique a été confirmée et les services du Ministère n'ont pas apporté de solutions face à cette question. La prise de compétence hors loi ALUR arrêterait toutes les procédures en cours le jour de la prise de compétence.

Hypothèse proposée :

Il faut que l'arrêté préfectoral intervienne après promulgation de la loi ALUR pour bénéficier des dispositifs transitoires, c'est-à-dire pour que les communes puissent finir leur procédure :

- Délibération CCMV le 28 novembre et notification rapide aux communes
- Délibération des communes en décembre 2013
- Promulgation loi ALUR début d'année 2014
- Arrêté préfectoral et prise de compétence de la CCMV début mars 2014.
- Dossier de demande de valeur SCoT du PLUi une fois la CCMV compétente

Cette hypothèse se base sur le maintien du calendrier initialement prévu pour la promulgation de la loi ALUR.

↳ **Cette hypothèse de travail est approuvée sous réserve de confirmation par la Préfecture.**

6. Approbation de l'actualisation de la Charte de développement : présentation du document final pour validation.

Pierre Buisson explique que le document d'actualisation n'a pas de valeur juridique. Il s'agit plutôt d'un document stratégique construit collégialement. Il est prévu de diffuser le rendu de ce travail sous la forme d'un document imprimé et sur le site internet de la CCMV (vercors.org).

Pour rendre ce document plus accessible aux habitants du plateau, Chantal Carliz demande à ce que le document mis en ligne ait des entrées directes pour chaque défi identifié.

Franck Girard ajoute que le document de la charte actualisé n'est pas fait pour avoir une valeur juridique mais correspond plutôt à un préalable au PLUi et s'apparente presque à un PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Jean-François Garchery souhaite savoir s'il est envisageable de prendre une compétence transport au niveau intercommunal.

Pierre Buisson explique que c'est aujourd'hui possible mais que ça ne lui paraît pas être le bon moment. En effet, il explique qu'il y a 3 cas de figure pour la CCMV afin d'améliorer la desserte du plateau : prendre la compétence, conventionner avec le conseil général ou adhérer à un syndicat intervenant dans le domaine des transports (type SMTC). Compte tenu des marges de manœuvre financières de la CCMV, il est favorable aux cas de figure 2 ou 3.

Jean-François Garchery demande si la CCMV ne sera pas de toute façon amenée à financer ces actions.

Pierre Buisson répond qu'en effet, la CCMV devra probablement financer une partie des actions qui seront envisagées. Les décisions interviendront après que le bureau d'études aura présenté ses conclusions à l'occasion du comité de pilotage de l'étude mobilité du 12 novembre prochain. Pierre Buisson souhaite que le bureau d'études présente les différentes solutions juridiques envisageables pour faciliter la prise de décision.

Eric Guillot estime qu'il est important d'estimer les budgets correspondants avant toute décision concernant une éventuelle prise de compétence.

Jean-Paul Gouttenoire ajoute qu'il lui paraît impensable qu'une communauté de communes de 12 000 habitants environ porte et finance seule des actions dans le domaine du transport.

↳ **Le document présenté est approuvé.**

7. Avenant au Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales pour l'extension du Relai assistantes maternelles de 130 à 150 % d'ETP.

↳ **L'avenant au contrat enfance jeunesse est approuvé.**

8. Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) :

▷ Convention de portage de l'animation généraliste du CDDRA par la Communauté de communes du Pays du Royans :

Le territoire du Royans-Vercors était engagé dans un Contrat de Développement qui s'est achevé en octobre 2011 et a souhaité définir, dans la continuité, les termes d'un nouveau contrat avec la Région RHONE ALPES. Le territoire a élaboré un nouveau projet de contrat approuvé par la commission permanente régionale du 1^{er} février 2013. En 2006, les collectivités avaient établi un partenariat sous forme conventionnelle, donnant mandat au Parc naturel régional pour l'animation du dispositif CDRA. Au terme de cette convention, le PNRV a souhaité mettre un terme à ce mandat et il a été décidé de confier la responsabilité de l'animation et du portage du CDDRA à la Communauté de communes du Pays du Royans. Les communautés de communes concernées ont décidé d'établir entre elles une convention pour définir les obligations respectives des parties en ce qui concerne la mise en œuvre du contrat de développement durable Rhône-Alpes sur le territoire du Royans Vercors et notamment les différentes instances décisionnelles et le dispositif d'animation généraliste correspondant.

Jean-Paul Gouttenoire, représentant la CCMV au sein du Comité de pilotage du CDDRA, rappelle les principales caractéristiques du contrat : le périmètre du Royans-Vercors correspondant à la CCMV pour la partie iséroise et aux communes de communes du Vercors et du Pays du Royans pour la Drôme, les instances de décision composées d'une commission par axe de travail (Espace et équilibre, Economie et tourisme et Ensemble) et d'un comité de pilotage, sa durée de 6 ans et l'enveloppe financière de 2 millions d'euros d'aides à laquelle il conviendrait d'ajouter l'effet levier apporté par le Leader.

↳ **La convention est approuvée.**

▷ Convention de portage de l'animation économique du CDDRA par la CCMV :

En complément de la convention de portage de l'animation généraliste du contrat, une convention spécifique relative à la mise en œuvre de l'animation économique du CDDRA est nécessaire compte tenu du fait que la CCMV porte le poste de l'animateur économique pour le compte des 3 communautés de communes.

↳ **La convention est approuvée.**

▷ Deuxième tranche de la mission culture :

Le comité de pilotage du CDDRA a mandaté la Communauté de communes du Pays du Royans pour assurer le portage d'une mission culturelle sur le Royans Vercors, afin de définir une stratégie culturelle et faciliter la mise en œuvre d'actions partagées. Cette animation a permis la mobilisation d'une centaine d'acteurs et a permis la définition d'un plan d'actions validé par le comité de pilotage du CDDRA du 25 septembre 2013.

Il convient désormais de soutenir la mise en œuvre des premières initiatives, en s'appuyant sur cette dynamique engagée. Pour ce faire, il est proposé au conseil communautaire de donner suite à ce premier travail d'animation et engager les premières actions selon les modalités suivantes :

Calendrier prévisionnel : du 26/09/2013 au 31/03/2014

Budget prévisionnel

Animation générale (salaires et charges)		18 100 €
Frais de déplacements		2 400 €
Frais d'organisation Forums (2)		2 000 €
TOTAL		22 500 €
Subvention régionale	50 %	11 250 €
Conseil Général		2 500 €
Répartition du solde entre les 3 EPCI		8 750 €
CC du Massif du Vercors	55%	4 812,5 €
CC « Le Pays du Royans »	35%	3 062,5 €
CC du Vercors	10%	875 €

Jean-Paul Gouttenoire explique qu'au comité de pilotage du CDDRA du 25 septembre, il a voté pour la poursuite de la mission culture car les orientations données au niveau du Royans-Vercors correspondent bien à celles définies au niveau de la CCMV ; à savoir : un agenda partagé, des forums des acteurs culturels et le renforcement de liens entre les projets de nos territoires. Il explique qu'il existe toutefois un problème puisque la mission sur laquelle les élus sont amenés à se prononcer aujourd'hui a commencé au lendemain du comité de pilotage.

Chantal Carlizot ajoute qu'elle pense important de s'assurer que le travail d'animation culturelle soit bien mené sur les 3 territoires et que les acteurs culturels de la CCMV soient associés régulièrement. Elle suggère également de proposer de mener une action de communication sur les commémorations des combats du Vercors en lien avec cette mission culturelle. D'autre part, elle estime qu'une action pourrait être réfléchie dans le cadre du CDDRA pour favoriser l'accès à la culture pour les personnes en situation de précarité économique et notamment en traitant les problèmes liés à la mobilité de ces personnes.

Pierre Buisson propose de relayer ces différents points auprès du comité de pilotage du CDDRA en ajoutant que cette mission doit se cantonner à 6 mois. Ensuite, les territoires devront prendre le relais.

➤ Après ces discussions, la réalisation de cette deuxième tranche est approuvée.

▷ Dossier d'appui administratif

Les communautés de communes qui composent le CDDRA Royans-Vercors ont décidé de confier la responsabilité du portage du CDDRA à la Communauté de communes du Pays du Royans. La mise en œuvre de cette procédure contractuelle nécessite une animation dédiée pour assurer la mobilisation d'une diversité d'acteurs, apporter un appui technique aux porteurs de projets, impulser des actions transversales.... La région Rhône alpes permet le recours à une assistance administrative, pour faciliter la gestion administrative et financière de ce programme. Afin de quantifier et caractériser au mieux ces besoins, une première mission de 4 mois est proposée. C'est pourquoi, il est demandé au conseil communautaire de solliciter le conseil régional, après la validation en comité de pilotage du CDDRA en date du 25 septembre 2013, du dossier de demande avec le plan de financement suivant :

Budget prévisionnel

Durée du temps de travail	0,5 ETP
Salaires et charges	5 000 €
Frais de fonctionnement	1 500 €
Coût total	6 500 €
Subvention RRA (taux 50%)	3 250 €
<i>Solde à répartir</i>	3 250 €
CCMV	1 787,50 €
CCPR	1 137,50 €
CCV	325 €

Jean-Paul Gouttenoire explique qu'à l'occasion du comité de pilotage du CDDRA, il s'est exprimé contre le recrutement d'une personne chargée de l'appui administratif. Il estime en effet que le dossier est présenté pour une durée de 4 mois mais que le besoin s'inscrit forcément dans la durée et qu'un dossier devra être représenté chaque année.

Pierre Buisson ajoute que le recours à une assistance administrative, pour faciliter la gestion administrative et financière du programme, est une question de fond qui n'a pas été intégrée dans la maquette financière du contrat validé par la Région Rhône Alpes en début d'année. Cela pose la question du financement d'un poste pérenne sur la durée du contrat. Il est nécessaire d'étudier ensemble les solutions possibles de réaffectation des moyens par rapport au budget initial et de veiller à ce que les budgets consacrés aux postes au sein du CDDRA ne prennent pas le pas sur les actions financées.

Jean-Paul Gouttenoire propose que ce point soit de nouveau abordé lors du prochain comité de pilotage.

↳ Compte tenu de ces discussions, ce dossier n'est pas approuvé par le conseil communautaire.

D'autre part, la question des modalités de préparation et de réalisation de la candidature commune inter CDDRA aux fonds européens 2014/2020 est évoquée. Les élus sont soucieux de cette augmentation de la charge de travail de l'animatrice généraliste si aucun accord ne peut être trouvé concernant la réponse au besoin d'un appui administratif.

Chantal Carlioz réaffirme son souhait que cette candidature puisse se concentrer sur les thèmes de l'économie, du transport et de l'amélioration de la desserte internet (très haut débit) pour éviter le saupoudrage.

9. Marchés publics :

▷ Exploitation de la station d'épuration :

La consultation réalisée pour le marché de prestations de services pour l'exploitation de la nouvelle station d'épuration a reçu deux offres. L'analyse faite par la commission d'appels d'offres montre des offres techniques de bonne qualité et proches financièrement. On constate malgré tout une hausse sensible par rapport au prix du marché actuel. La commission a retenu l'entreprise SOGEA Rhône-Alpes pour un marché de trois ans d'un montant de 2 344 993,78 € HT soit 2 804 612,56 € TTC.

Jean-François GARCHERY demande si l'augmentation du coût de la prestation engendrera une hausse des participations des communes.

Pascal Arnaud précise que les simulations budgétaires pour l'année 2014 montrent que les sommes déjà inscrites cette année au budget doivent permettre d'absorber le surcoût de ce nouveau marché. Il restera à prendre en compte la hausse de la TVA qui devrait passer de 5,5 % actuellement à 10 %.

▷ Avenants dans le cadre du marché pour la réalisation de la piste de ski-roues : la réalisation de la piste ski roues a nécessité de passer des avenants pour la création d'un lieu de stockage enterré et d'une aire d'arrivée indépendante avec les entreprises Pelissard pour le lot 1-Terrassement et Eurovia/Pasloc pour le lot 2-Enrobés.

- L'avenant avec la société Pelissard est approuvé pour un montant de 9 093,31 € HT soit 10 875,60 € TTC, portant le montant total du lot 1 à 404 577,74 € HT soit 483 874,98 € TTC.
- L'avenant avec la société Eurovia/Pasloc est approuvé pour un montant de 4 724 € HT soit 5 649,90 € TTC, portant le montant total du lot 2 à 435 813,45 € HT soit 521 232,88 € TTC.

▷ Une consultation pour un marché d'entretien des locaux de la CCMV et de la psychologue scolaire a été réalisée pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois. Il est proposé d'attribuer le marché correspondant.

Le marché est attribué à la société EVEN pour un montant de 67 393,92 € HT soit 81 256,14 € TTC sous forme d'une tranche ferme d'un an et de deux tranches conditionnelles annuelles.

10. Personnel :

▷ Prime de fin d'année pour les agents de la CCMV : la prime annuelle nette se montait à 1 154 € en 2011 et 2012. Il est proposé une augmentation de 2% ce qui porterait la prime nette à 1 177 € pour l'année 2013.

✚ **L'augmentation de la prime de 2% est approuvée selon les mêmes modalités d'attribution.**

▷ Attribution de bons-cadeau d'une valeur de 25 € pour les enfants des agents de la CCMV jusqu'à l'âge de 12 ans.

✚ **Ce point est approuvé.**

Un arbre de Noël est organisé en interne avec des animations proposées par la ludothèque pour les enfants du personnel le mercredi 11 décembre 2013 à 17h.

11. Décision modificative – budget principal

En vue de l'achat d'un véhicule électrique pour la CCMV et du paiement de la participation de 1 000 € décidée par la CCMV au capital de la société coopérative d'intérêt collectif NewCo assurant la gestion des abattoirs du Fontanil-Cornillon, un virement de crédits de 17 000 € est nécessaire en section d'investissement, à prélever sur la somme provisionnée en dépenses imprévues.

✚ **La décision modificative est approuvée.**

D'autre part, compte tenu de l'intérêt manifesté par les intercommunalités en faveur des abattoirs du Fontanil-Cornillon gérés par le Syndicat Mixte Alpes Abattage (SYMAA) via une délégation de service public nouvellement confiée à la coopérative NewCo, le SYMAA sollicite les communautés de communes pour prendre des participations proportionnellement à leur population et qui viendraient en déduction de la participation de la ville de Grenoble. Pour la CCMV, cette participation s'élèverait à 4 333 € par an.

✚ **La demande de participation au SYMAA est approuvée à hauteur de 0,29 % maximum.**

12. Créances irrécouvrables – budget ordures ménagères pour un montant de 1 741 € et 225 €.

✚ **Ce point est validé.**

13. Questions diverses :

- ▷ Fiscalité professionnelle unique.

Franck Girard fait remarquer que dans le cadre de la préparation du budget 2014, il faudra avoir un débat sur les compétences nouvelles ou en cours de discussion (jeunesse, culture, PLUi, médiathèque, très haut débit) pour savoir de quelle manière elles vont impacter le prochain budget, la FPU faisant naturellement partie de ces questions.

Pierre Buisson explique qu'il souhaite proposer que la FPU si elle est adoptée puisse être fléchée sur des dépenses de développement économique. Il propose qu'une réunion puisse être organisée par Franck Girard sur le sujet pour permettre une prise de décision avant le 31 décembre 2013.

Aimé Blanc confirme qu'à l'occasion d'une réunion des adjoints de la commune de Villard de Lans, il a été clairement demandé que les ressources supplémentaires apportées dans le cas d'un passage en FPU puissent être entièrement affectées à l'économie.

Jean-Paul Gouttenoire ajoute qu'il a été confirmé qu'il n'y aura pas de troisième tranche dans le cadre du FISAC et que la mise en place de la FPU pourra permettre de poursuivre les actions menées dans ce domaine.

Pierre Buisson souhaite que la question de l'adoption de la FPU puisse être examinée lors du conseil communautaire du 20 décembre prochain.

- ▷ Organisation d'une réception de la piste ski-roues.

La réception des travaux aura lieu le 2 novembre à 11h.

- ▷ Demande de soutien du triathlète handisport Michel Gonon sélectionné aux championnats du monde Xterra à Hawaï, à partir du 21 octobre 2013.

Il est décidé de doubler le soutien apporté par la commune de Villard de Lans dans la mesure où cet athlète représente notre territoire et les valeurs qu'il porte.

- ▷ EuroNodicWalk Vercors 2014 : salon de marche nordique.

Hubert Arnaud rappelle que dans le cahier des charges proposé par KCO pour le village accueillant le salon de la marche nordique, les retraits dossards et l'arrivée, des aménagements peuvent être négociés. Au vu de ce cahier des charges, trois communes se sont portées candidates pour 2014 : Villard de Lans, Autrans et Méaudre. Il est rappelé qu'en 2013, Villard a accueilli le salon de la marche nordique et Autrans a été commune d'arrivée. D'autre part, il avait été défini le principe selon lequel la manifestation devait tourner sur le territoire tout en veillant à ce que des animations soient proposées dans chaque village.

Au vu de ces éléments, il est décidé que le salon de la marche nordique pour 2014 se tiendrait à Méaudre.

- ▷ ViaVercors

L'utilisation du nom « ViaVercors » et du logo par les autres territoires du Parc du Vercors est approuvée sous réserve de respecter un cahier des charges à définir reprenant la charte graphique mais également la philosophie du projet.

- ▷ RVS

Compte tenu de l'incertitude de la poursuite du financement du Conseil Général de l'Isère, il est décidé de ne pas reconduire le marché après le 31 janvier 2014.